

## Public

- Toute personne expérimentée dans la conduite des chariots des catégories 1A et 5

## Prérequis

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)
- Justification d'une formation à la conduite des chariots des catégories 1A et 5

## Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

## Durée

- 7 heures

## Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française

## Qualité des évaluateurs

- Testeurs experts métier

## Documents remis

- Sans objet

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.*

## Nous contacter

[www.aftral.com](http://www.aftral.com)

0809 908 908



## R489 - Test CACES® Cariste

### Cat. 1A - 5

Cat. 1A : transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée ≤ 1,20 m)

Cat. 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

## Objectifs généraux

- ◆ Evaluer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté des catégories 1A et 5

## Les plus de la prestation

- ◆ Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail,
- ◆ Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur,
- ◆ Accès via « [controle.aftral.com](http://controle.aftral.com) » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants



## Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique et pratique

## Validation

- ◆ Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégories 1A/5, si résultat positif. En cas d'échec, attestation des compétences acquises/non acquises
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés :  
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6866>  
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6870>
- ◆ Code RS : 6866 (1A) / 6870 (5)
- ◆ Certificateur : Institut national recherche sécurité (date de décision : 31/10/2024)
- ◆ Code Certif Info : 106691 (1A) / 106703 (5)



## Agrément

- ◆ GLOBAL Certification®

## PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
0	<b>Identifier les objectifs et étapes de la session de test CACES®</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification de l'identité et du respect des prérequis</li> <li>▪ Présentation du déroulement des épreuves théoriques et pratiques</li> </ul>	<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b> Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	<b>Vérifier par le passage d'un test d'évaluation théorique et pratique, l'aptitude à utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention des catégories 1A et 5</b>	<b>7 h 00</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évaluation théorique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances générales</li> <li>- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté</li> <li>- Tableau/abaque de charges</li> <li>- Exploitation des chariots à conducteur porté</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Évaluation pratique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de poste et mise en service</li> <li>- Conduite</li> <li>- Manœuvres</li> <li>- Fin de poste – Maintenance</li> </ul> </li> </ul>	<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b> Salle équipée d'un ensemble multimédia  Chariots et charges  Hall de manutention

## **ATTESTATION DE FORMATION INTERNE A LA CONDUITE EN SECURITE**

L'entreprise, représentée par :

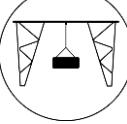
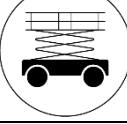
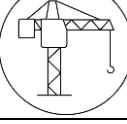
*(nom, prénom, fonction)*

Atteste que :

*(Nom, Prénom)*

A bénéficié d'une formation spécifique et adaptée

lui permettant de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires  
à la conduite en sécurité des matériels de manutention et/ou engins ci-dessous :

	<input type="checkbox"/> Engins de chantier	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Grues mobiles	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Ponts roulants	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> PEMP	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Grue à tour	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Grues de chargement	

Fait à ....., le.....

*(Cachet de l'entreprise et signature)*

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

## Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

**Dans le cas de tests réalisés en « intra »  
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,  
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,  
celui-ci vaut convention de mise à disposition.**

**EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®**

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes réglementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

**Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test**

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait de la recommandation R489 »

*Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, un plan de prévention écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

*Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.*

*Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :*

- *à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,*
- *à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,*
- *au respect des obligations réglementaires applicables au chariot, notamment lorsqu'il appartient à l'entreprise et est prêté ou loué à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :*
  - *maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition ;*
  - *maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;*
  - *présence d'une notice d'instructions.*

## Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R489

	Cat 1A	Cat 1B	Cat 2A	Cat 2B	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7
<b>Salle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour</li> <li>Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin</li> <li>Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains</li> </ul>								
<b>Chariot</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chariot de cat1A, et éventuellement 1B, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai (Un chariot de cat1B peut être employé, que pour les opérations de charg/déchar de véhicule, si le chariot de cat1A utilisé pour les épreuves pratiques n'est pas approprié)</li> <li>Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai</li> <li>Hauteur de levée ≥ 3,10 m</li> <li>Chariot à plateau porteur</li> <li>Capacité de charge ≥ 500 kg</li> <li>Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus).</li> <li>Capacité de traction ≥ 3 t</li> <li>Chariot élévateur frontal en porte-à-faux</li> <li>Capacité nominale ≤ 6 t H de levée ≥ 3,50 m</li> <li>Chariot élévateur frontal en porte-à-faux</li> <li>Capacité nominale &gt; 6 t</li> <li>Chariot élévateur à mât rétractable</li> <li>Hauteur de levée ≥ 6 m</li> <li>Chariot élévateur à poste de conduite élevable</li> <li>Hauteur de plancher ≥ 2,80 m</li> <li>Un chariot 1 représentatif des cat 1A ou 1B <b>ET</b></li> <li>Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6</li> </ul>	X							
<b>ZONE d'évolution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface</li> <li>Sol</li> <li>Pente ou dévers Pente : rampe/terrain naturel, Longueur ≥ 2x long. hors-tout du chariot. Pente 8% mini. Dévers : rampe/terrain naturel Largeur ≥ 2x larg. hors-tout du chariot. Pente 2% min</li> <li>Quai</li> </ul>		200 m <sup>2</sup>	300 m <sup>2</sup>	200 m <sup>2</sup>				
<b>CHARGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manutention standard</li> <li>Masquant la visibilité</li> <li>Dépassant la capacité</li> <li>Pour palettier</li> <li>Pour porteur</li> <li>Pour remorque</li> <li>Préparation de commande</li> </ul>	2	3		3	3	3		2
				Masse ≥ 50% capacité nominale, hauteur ≥ 1,20 m					
		1	1		1	1	1		
				Masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ 1,80 m					
		1	1	1	1	1	1		
				Charge fictive, masse réelle ≥ 25% capacité					
			3		3		3		
				Masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ haut. alvéole - 0,30 m					
					1				
				Masse ≥ 50% capacité de charge					
					1				
				MASSE ≥ 50% capacité de traction					
								3+3	
				3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides					
<b>Charges empilables (avec indication de la masse)</b>		3		3	3	3			
			Masse ≥ 50% capacité nominale						
<b>Charges spécifiques (avec indication de la masse)</b>				1	1				
<b>Palettier (hauteur des lisses mini)</b>			3 travées 3 niveaux 0-2,90m		3 travées 3 niveaux 0-3,30m		3 travées 4 niveaux 0-6m	3 travées 3 niveaux 0-3,30m	
<b>Camion ou remorque</b>		Chargement déchargement par l'arrière				Chargement déchargement depuis le sol			Porte engin adapté